



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL Séance du 09 octobre 2026 CS 2026 71

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'octobre, à dix heures quinze, se sont réunis dans la Salle Municipale haute à SAFFRÉ, sur convocation adressée le deux octobre deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

### A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 40
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 2
- Nombre de pouvoirs 5
- Nombre de votants : 43

### Etaient présents :

| Membres du Comité syndical             |                    | Informations                                   |
|----------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------|
| COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL | APPER Dominique    |                                                |
|                                        | CARCREFF Sylvie    |                                                |
|                                        | GALIVEL Patrick    |                                                |
| COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON   | LE MOING Victoire  |                                                |
|                                        | POTIRON Gwendoline |                                                |
|                                        | TAILLANDIER Yves   |                                                |
| PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE               | ARBRUN Tiphaine    | Excusé à partir du point 6.2-<br>DELCS_2026_70 |
|                                        | HAMON Jean-Pierre  |                                                |
|                                        | MOUSSU James       | Surnombre jusqu'au point 6.2-<br>DELCS_2026_70 |
|                                        | NIAUDET Danielle   | Surnombre – ne prend pas part au vote          |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY        | GAUTIER Benjamin   |                                                |
|                                        | GREGOIRE Jean-Luc  |                                                |

|                                                                            |                        |                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------|
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</b>                           | CUEFF Paskell          |                                            |
|                                                                            | HENRY Jean-Yves        | Excusé à partir du point 6.1-DELCS_2026_69 |
|                                                                            | LEPREVOST Xavier       |                                            |
|                                                                            | ROUGIEUX Marthe        |                                            |
|                                                                            | LEDUC Aurélien         |                                            |
|                                                                            | SEZESTRE Paul          | Excusé à partir du point 6.1-DELCS_2026_69 |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</b>                            | CLAUDE Jean-Michel     |                                            |
|                                                                            | LEPICIER Luc           |                                            |
|                                                                            | PRAUD Jacques          |                                            |
|                                                                            | ROYER Etienne          |                                            |
|                                                                            | TREHOREL Jean-François |                                            |
|                                                                            | ROBERT Samuel          |                                            |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS</b> | BROUSSARD Didier       |                                            |
|                                                                            | LEGRAND Jean-François  |                                            |
|                                                                            | MILLET Frédéric        |                                            |
|                                                                            | JOUNY Philippe         | Arrivé à partir du point 3.1               |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</b>                                 | CHARBONNIER Raymond    |                                            |
|                                                                            | PEZET Thierry          | Excusé à partir du point 6.2-DELCS_2026_70 |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</b>                          | DERANGEON Mickaël      | Arrivé à partir du point 3.1               |
| <b>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</b>                                           | BERNIER Patrick        |                                            |
|                                                                            | CAUDAL Claude          |                                            |
|                                                                            | GRIS Bruno             |                                            |
|                                                                            | GUINDRE Jean-Louis     |                                            |
| <b>REDON AGGLOMERATION</b>                                                 | CLAVIER Régis          |                                            |
|                                                                            | HERSEMEULE Franck      |                                            |
| <b>SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU</b>                                          | CHARRIAU Jean-Emmanuel |                                            |
|                                                                            | COUDRIAU Bernard       |                                            |
|                                                                            | DABIN Pascal           |                                            |
|                                                                            | GENDRONNEAU Bernard    |                                            |
|                                                                            | THIBAUD Denis          |                                            |

**S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :**

| Membres du Comité syndical               |                  | Pouvoir donné à    |
|------------------------------------------|------------------|--------------------|
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS | BUCHET Patrick   | PRAUD Jacques      |
| SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU               | GUILLET Emmanuel | COUDRIAU Bernard   |
|                                          | CREMET Hervé     | THIBAUD Denis      |
|                                          | JAUNET Bruno     | DABIN Pascal       |
|                                          | LAUNAY Frédéric  | Bernard GENDRONEAU |

**S'étaient excusés parmi les délégués :**

| Membres du Comité syndical                                          |                     |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|
| COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL                              | LERAY Philippe      |
|                                                                     | MUSTIERE Lionel     |
| COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON                                | COUTELLER Hélène    |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES                           | DAVID Guy           |
|                                                                     | FERRE Florence      |
| PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ                                           | AUDION Michel       |
|                                                                     | CHUPIN Dimitri      |
|                                                                     | GUILLEMOT Bernard   |
|                                                                     | LE CUNF Philippe    |
|                                                                     | NORMAND Luc         |
|                                                                     | PILATUS Thierry     |
|                                                                     | ROLLAND Anne-Sophie |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS                            | EVAIN David         |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS | DEMARTY Olivier     |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE                                 | LAURENT Cécile      |
|                                                                     | VERGER Arnaud       |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE                          | VIANA Clara         |
| SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU                                          | BEAUQUIN Thierry    |
|                                                                     | HARDY Jacques       |
|                                                                     | GRASSINEAU Thierry  |
|                                                                     | JOUNIER Jean-Marc   |
|                                                                     | MERIAU Aurélie      |

## **CS\_2026\_71 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DANS LE GRADE D'INGENIEUR OU D'INGENIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL « CHEF.FE DU SERVICE PROTECTION ET SECURITE DES CAPTAGES » - POLE PROTECTION DE LA RESSOURCE ET QUALITE DE L'EAU**

Il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Autorité organisatrice forte du service en lien étroit avec ses territoires, atlantic'eau développe son expertise en vue de l'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur. Après plusieurs séminaires et un colloque menés sur l'année 2025, les élus d'atlantic'eau ont partagé le constat début 2026 que le Syndicat devait à présent renforcer le portage stratégique de la politique publique de l'eau sur son territoire qui représente 80% de la Loire-Atlantique.

C'est dans ce contexte, qu'une évolution du projet stratégique a été engagée. Elle s'accompagne d'une démarche d'évolution globale et structurelle de l'organisation afin que cette dernière soit en adéquation avec le projet politique des élus.

Cette réflexion conduit à la proposition de création d'un poste permanent à temps complet (durée hebdomadaire de 35 heures) de « chef.fe du service protection et sécurité des captages » au sein du pôle « protection de la ressource et qualité de l'eau », dont les missions et critères de recrutement seront les suivants :

### Missions :

Sous la responsabilité du Responsable du pôle protection de la ressource et qualité de l'eau, l'agent-e assurera les missions suivantes :

- Direction du service « protection et sécurité des captages »  
Encadrement du service composé d'une technicienne  
Gestion administrative et financière du service  
Gestion des rapports, établissement des tableaux de suivi de l'activité, veille technique et juridique  
Participation au pilotage du pôle protection de la ressource en eau, veiller à la bonne transversalité avec l'ensemble des services du pôle, échanges réguliers avec les Vice-Présidents thématiques
- Pilotage et mise en œuvre de la thématique « protection et sécurité des captages »  
En lien avec la responsable de pôle, réflexion sur la politique de protection et sécurité des captages  
Coordination et/ou mise en œuvre des procédures d'actualisation / obtention des Arrêtés préfectoraux (AP) de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) instaurant les périmètres de protection des captages (PPC) d'eau potable et autorisation de prélèvement  
Coordination et/ou participation à la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés préfectoraux relevant de la collectivité, des mises en conformité induisant ou non des indemnités, des dossiers d'indemnités dans le cadre des DUP et du suivi de la mise en œuvre des AP DUP  
Coordination de la mise à jour de l'état des lieux des risques de pollutions ponctuelles et accidentelles  
Coordination des interventions sur le foncier lié aux AP DUP et problématique milieux  
Gestion des concertations et relations avec les différents acteurs concernés, assurer la cohérence juridique des documents produits (recours juriste, ...), suivi des procédures contentieuses,  
Participation aux instances, comités portant sur la protection et la sécurité des captages, coordination de la communication sur la sécurité des captages.
- Gestion des pollutions de la ressource  
Mise à jour ou établissement des protocoles d'alerte pour chaque captage  
Piloter la gestion d'une pollution dans une zone de captage  
Participer à la gestion d'une crise liée à la pollution d'une ressource exploitée

Contribuer à l'établissement des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) captages et mettre en œuvre la partie opérationnelle des PGSSE en lien avec le pilote des PGSSE

Profil :

- De formation ingénieur agronome
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et de leur environnement
- Maîtrise des sources de pollution de la ressource en eau et des acteurs associés
- Bonne connaissance des dispositifs et des acteurs de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire
- Expertise dans le domaine de la protection de la ressource en eau ; capacité à dialoguer avec des experts hors champ de compétences (hydrogéologue, juriste...)
- Connaissances juridiques et comptables, pratique des marchés publics, pratique des outils informatiques et cartographiques
- Solides connaissances réglementaires (RSD, code de la santé publique, code de l'environnement, code de l'expropriation, code rural, code minier...)
- Aptitude à la négociation, à la concertation et à la conduite de réunion
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse, qualités rédactionnelles
- Forte capacité d'adaptation, force de propositions, dynamisme, esprit d'initiative et d'anticipation, aisance relationnelle, sens de l'organisation et du travail en équipe, diplomatie, écoute, disponibilité, autonomie et rigueur

Conditions de rémunération :

- Rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal selon expérience professionnelle et du niveau de compétence du ou de la candidat.e retenu.e.
- Régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante.

**Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :**

- **DE CREER un emploi permanent à temps complet (durée hebdomadaire de 35 heures) dans la filière technique, dans le grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal au sein du pôle protection de la ressource et qualité de l'eau, afin d'assurer les missions de chef·fe du service protection et sécurité des captages,**
- **DE PREVOIR, en cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie A, selon les conditions ci-dessus,**
- **DE PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

\*\*\*\*

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu la délibération du Comité syndical CS\_2026\_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu la délibération du Comité syndical CS\_2026\_63 en date du 26 juin 2026 relative à la mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents,

Vu le projet d'ajustement de l'organisation des services d'atlantic'eau approuvé en Comité Social Territorial du 16 septembre 2026,

Considérant les besoins du pôle protection de la ressource et qualité de l'eau,

Après en avoir délibéré,

| <u>PRESENTS</u> | <u>VOTANTS</u> | <u>POUR</u> | <u>CONTRE</u> | <u>ABSTENTION</u> | <u>SUFFRAGES<br/>EXPRIMES</u> |
|-----------------|----------------|-------------|---------------|-------------------|-------------------------------|
| 38              | 42             | 42          | 0             | 0                 | 42                            |

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- **DE CREER** un emploi permanent à temps complet (durée hebdomadaire de 35 heures) dans la filière technique, dans le grade d'ingénieur ou d'ingénieur principal au sein du pôle protection de la ressource et qualité de l'eau, afin d'assurer les missions de chef-fe du service protection et sécurité des captages,
- **DE PREVOIR**, en cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie A, selon les conditions ci-dessus,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-luc Gregoire  
Atlantic'eau - 2eme  
Vice-Président  
23 oct. 2026



Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Le Président,

Frederic Millet  
Président d'Atlantic'eau  
15 oct. 2026




Jean-Luc GREGOIRE

Frédéric MILLET

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*